COMMUNAUTÉ d'AGGLOMÉRATION du PAYS de LAON

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/12/2021 à 15h34
Réference de l'AR : 002-200043495-20211222-DEC202112_26-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 décembre 2021

Délibération n°26

Date de convocation : le 15/12/21 Date d'affichage : le - 7 JAN. 2022

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 22 décembre 2021 à 18h00 à la salle des fêtes d'Aulnois sous Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
G.HARANT - Y.BRUN - J.BALITOUT - F.DEMAZURE - P.BIEDAL - JM.LHOMME - M.MACHAIN - P.BERTELOOT - O.JOSSEAUX - F.LEAUTE - JM.RABOUILLE - C.BARAN - S.JUILLIART - F.FERON - P.MEZZAROBBA - F.BOUILLE - Y.LEMOINE - B.BUVRY - JM.WACK - E.DELHAYE - S.LETOT-DURANDE - Y.ROBIN - S.DUPONT - Y.BUFFET - F.JOLY - P.MOZIN - D.VALLIERE - D.PIERRE - A.DELEBARRE-TESSEDRE - MM.PASCUAL - JM.QUERE - H.LAHYANI - H.DAUCHEZ - A.LEFEVRE - B.LEBEL - MP.FOURDRAIN-FAY - C.MEULLEMIESTRE - N.DRAGON - G.MONCOURTOIS - R.CARLIER - G.CHARLES - L.BOURGEOIS - P.PIRE - E.BEAUDOUIN - M.KELLER - H.RIVIERE - M.FRAISE - P.DHENIN - P.MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
P.DEROCH à Y.BRUN - C.COULON à F.DEMAZURE - MP.TOKARSKI à JM.LHOMME - P.VAN HAMME à M.MACHAIN - C.VUAROQUEAUX à P.BIEDAL - C.MATHIEU à F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES à Y.ROBIN - D.VALISSANT à S.DUPONT - AM.SAUVEZ à D.PIERRE - F.POIDEVIN à Y.BUFFET - E.GOULLEUX à H.DAUCHEZ - A.TOURNEUX à S.LETOT-DURANDE - M.BEAUFRERE à D.VALLIERE - F.KARIMET à C.MEULLEMIESTRE - P.DRUET à F.LEAUTE

Absents Excusés : F. HARANG - G.BLANCHARD-DOUCHAIN - C.CHATELAIN - P.CERVI - Y. RUDER - N. DUSSART - J.LECOMTE - C.LAMBERT - B.TRONEL - R.SIMPHAL

Objet : Convention de transfert de Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation de l'aménagement urbain de la rue Pasteur

Rapporteur : Benoit BUVRY
Secrétaire de séance : Franck DEMAZURE

Exposé :

Dans le cadre de sa compétence en matière de travaux sur la voirie communale, tirée des dispositions des articles L. 141-2 du Code de la voirie routière, et L. 2122-21 du Code général des collectivités territoriales, la Ville de Laon a pour projet la requalification de la rue Pasteur

Par ailleurs, en vertu de l'article L. 5216-5 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon exerce de plein droit, au lieu et place de la ville de Laon, les compétences en matière d'eau potable et d'assainissement, et souhaiterait, dans le cadre de l'opération précitée, profiter des travaux réalisés sur la voirie pour remplacer des tronçons de réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement en mauvais état et renouveler les branchements particuliers le nécessitant.

60, rue de Chambry - 02000 AULNOIS-SOUS-LAON - Tél : 03 23 22 31 00 - Fax : 03 23 22 31 04
Email : contact@ca-paysdelaon.fr - Site internet : www.ca-paysdelaon.fr
N° SIRET : 200 043 495 000 15 - Code APE : 8411Z

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 30/12/2021 à 15h34
Réference de l'AR : 002-200043495-20211222-DEC202112_26-DE

Cette opération intéressant les deux maîtres d'ouvrages, il apparaît nécessaire de coordonner les interventions pour conduire le projet de manière structurée, cohérente et efficace. Il est alors envisagé de transférer la maîtrise d'ouvrage complète à la Ville de Laon.

L'opération d'aménagement urbain de la rue Pasteur consisterait alors en l'aménagement qualitatif de la voirie, le rétrécissement de la chaussée, la création de stationnements, le renouvellement de l'éclairage public, la réhabilitation des réseaux eau potable et assainissement. Le coût prévisionnel global de ce projet est de 2.532.000 € HT dont 660.000 € pour les réseaux eau potable et assainissement.

Le marché de travaux serait décomposé en 5 lots, comme suit :

- Voirie
- Espaces verts
- Eclairage public
- Réseau AEP
- Réseau Assainissement

Le projet de convention joint en annexe fixe les modalités de ce transfert de qualité de maître d'ouvrage à la Ville de Laon et notamment les conditions de refacturation des travaux relevant de la compétence de la CAPL.

Délibération :

Vu l'avis favorable du Bureau,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Le Conseil Communautaire,

et après en avoir délibéré, décide :

1 - D'Approuver la convention de transfert à la Ville de Laon de la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'aménagement urbain de la rue Pasteur sur la commune de Laon ci-joint annexée,

2 - D'Autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents s'y rapportant

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU - 7 JAN. 2022

Le Président

E. DELHAYE

Le Président

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 74
Nombre de conseillers présents	: 49
Nombre de votes exprimés	: 64
Votes favorables	: 64
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00